

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2020204138

Dossier numéro : 2020-10-01/26

Titre

1 OCTOBRE 2020. - Extrait de l'arrêt n° 130/2020 du 1er octobre 2020 (Numéro du rôle : 7386) annulation

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 19-11-2020 page : 81478

Entrée en vigueur : 19-11-2020

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : le recours en annulation de l'article 14bis, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, introduit par Annick Meurant et autres.

Par ces motifs,
la Cour

1. annule l'article 14bis, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;
2. maintient les effets de la disposition annulée à l'égard de toutes les applications qui en ont été faites avant le 9 avril 2020, date de la publication de l'arrêt n° 147/2019 au Moniteur belge.